

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 11 JUIN 2013

Le Conseil Municipal s'est réuni à 20 heures sous la présidence de M. Duparc, Maire.

Secrétaire de Séance : Monsieur Didier VESIN

Présents : MM. Aymont, Fol, Escoffier, adjoints ; Mmes J. Favre, M. Morel, S. Schröder ; MM. Emery, Perréal, Vesin, Merme, E. Deville.

Excusés : Mmes S. Martinek, N. Deville; MM. Carlod, Ponard,

Absents : Mme A. Debladis ; M. Debouche

ORDRE DU JOUR

1. **Désignation du secrétaire de séance**
2. **Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 14 mai 2013**
3. **Déclarations d'intention d'aliéner**
4. **Licence IV**
5. **Amélioration esthétique des réseaux au hameau de Pierre**
6. **Arrêt de bus Ecorans**
7. **Cession de terrain Delprée**
8. **Compte-rendu des commissions**
9. **Courriers – divers**

1. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Didier Vesin est désigné secrétaire de séance.

2. Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 14 mai 2013

Il faudra modifier l'intitulé de la commission voirie. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

3. Déclarations d'intention d'aliéner

M. le Maire présente six déclarations d'intention d'aliéner, il s'agit de :

- la propriété de Monsieur ARDITO, rue Pré Bachat, F1459 et F 1461
Acquéreurs : Melle GRAVINA.et Melle COUCHOT, 47 C rue de Chantepie 01280 PREVESSIN-MOENS
- la propriété de M. BOUVIER, 687 Vie de l'Etraz, B1197
Acquéreurs : M. EMAIN, 11 rue de la Gaine 01630 PERON ; Mme EMAIN ép. DESCLOUX, 12 rue de l'église, 01630 SAINT-JEAN-DE-GONVILLE
- la propriété de Mme FOURNIER , 210 Grand Rue, F 1170, 90 et 94
Acquéreurs : M. et Mme GELEZEAU Vincent, 10 chemin de Colovrex 01210 FERNEY-VOLTAIRE

- la propriété de Mme BÜRGISSER , 33 allée de la Tuffenière, B316p2
Acquéreurs : M. et Mme MACKENZIE Iain, 88 route de la Chenaz 01550 COLLONGES
- la propriété de M. et Mme GONCALVES MONTEIRO , 24 rue du Crêt de la Neige, B1138
Acquéreur : M. WILLIAMS Lawrence, 73 rue de la Boquera 01630 SAINT-JEAN-DE-GONVILLE
- la propriété de M. GIACOMOBONO, 97 rue du Pré Bachat, F 1459 et 1461
Acquéreurs : Mme CARCHIA Patricia, 103 rue Bachat 01550 COLLONGES

A l'unanimité, le Conseil Municipal ne fait pas valoir son droit de préemption sur ces six déclarations d'intention d'aliéner.

Monsieur le Maire donne une information sur un bien qui sera mis aux enchères. La commune peut faire valoir son droit de préemption sur ce bien immobilier, situé 49 rue du Fort, à Collonges. Le Conseil Municipal décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

4. Licence IV

La signature n'étant toujours pas actée entre la mairie et Monsieur Lavigne concernant le rachat de la Licence IV de l'ancien bar « La Calèche », et le prix restant tout de même important, une nouvelle négociation s'est faite entre les deux parties. Les discussions ont permis à la commune et à Monsieur Lavigne de s'entendre sur un montant de 16000€ (17000€ auparavant).

Monsieur le Maire informe donc le Conseil Municipal qu'il faut annuler la précédente délibération et voter afin d'en prendre une nouvelle sur laquelle sera précisé le montant négocié de la Licence IV.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à la majorité (deux voix contre), l'achat de cette licence par la commune pour un montant de 16000€.

5. Amélioration esthétique des réseaux au hameau de Pierre

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une délibération doit être prise afin d'accepter l'avant-projet détaillé de l'amélioration esthétique des réseaux au hameau de « Pierre ».

La mise en souterrain du réseau télécommunication sera réalisée. Elle comprendra les tranchées, les fourreaux, les chambres et les regards. Le montant des travaux restant à la charge de la collectivité est de 34000 € TTC. La participation communale est de 70%, soit 23800€.

Les travaux devraient débiter sous quinze jours et durer un peu plus d'un mois.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le financement de ces travaux de mise en souterrain.

6. Arrêt de bus Ecorans

Une pétition a été lancée par les parents des enfants du secteur Ecorans, à la suite de la vitesse excessive constatée de nombreux automobilistes et motards.

Une réunion s'est déroulée en présence des parents et des représentants de la municipalité, du Conseil général et des transports scolaires. Au cours de cette rencontre, il a été discuté des différentes manières de rendre moins dangereux l'accès de l'arrêt de bus d'Ecorans. Ont été évoqués : la mise en place de panneaux signalétiques, de dos d'ânes, de radars, de feux tricolores. Ces différentes solutions n'ont pas été retenues de par leur manque d'efficacité et/ou de par leur coût.

Le déplacement de l'arrêt de bus a donc été retenu comme solution, solution qui semble convenir à tous les protagonistes. Le nouvel arrêt de bus se situera sur la place située au carrefour de la route du Souget, de la rue du Jura et de la rue de la vie de l'Etraz, pour le chargement des collégiens le matin. Le soir, le déchargement se fera à l'emplacement actuel.

L'ensemble des élus souligne la rapidité de réaction du Conseil Général ainsi que ce changement de lieu qui a été qualifié de « bon choix ».

7. Cession de terrain Delprée

Le 6 août 2010, la commune a établi une déclaration préalable à Monsieur Delprée pour une division de terrain parcelle 1641. Pour accéder à la nouvelle parcelle créée F824P, une cession gratuite de 63m² était nécessaire.

Monsieur Delprée était d'avis de céder cette nouvelle parcelle F824P à la commune, pour l'euro symbolique.

A ce jour, aucun acte notarié ne valide cette proposition et le Conseil Municipal doit prendre une délibération pour signer cet acte de propriété.

Les élus acceptent cette cession à l'unanimité.

8. Compte-rendu des commissions

Commission scolaire : Monsieur Aymont transmet les remerciements de l'ensemble de l'équipe enseignante pour le matériel de sport acheté par la commune.

Monsieur Emery présente le compte rendu de la réunion des communes forestières. Cette réunion à l'initiative de l'Office National des forêts, avait pour thème les coupes affouagères. Un questionnaire de satisfaction est à remplir par la commune. L'ONF réfléchit à savoir si elle va continuer à fournir des coupes affouagères car de nombreux accidents ont été constatés lors de l'abattage par des particuliers. L'ONF pourrait proposer des formations, qui seraient payantes. De plus, il pourrait être demandé aux particuliers de fournir une attestation d'assurance lors de l'achat de bois en affouage. Monsieur Emery informe le Conseil Municipal qu'une vente se tiendra le 25 juin prochain.

Monsieur Deville fait part au Conseil Municipal que la parcelle, située à la sortie nord-est de la commune, destinée à recevoir de la terre, semble en recevoir bien plus que prévu.

Monsieur le Maire explique que la municipalité a constaté cet excès. Un relevé topographique sera réalisé afin de constater exactement le dépassement réalisé. En cas de dépassement avéré, la commune ne manquera pas de prendre les dispositions nécessaires. Pour le moment, monsieur le Maire demande à chacun de ne pas polémiquer et d'attendre le résultat du relevé topographique.

La séance est levée à 22h00.